



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 25 AVRIL 2024, à 16h00

à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par Mme Eftychia Fischer, Présidente du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Laurent Miéville, Président du Grand Conseil, de Mme Isabelle Moret, Conseillère d'Etat et Ministre de tutelle, et de Mme Valérie Dittli, Conseillère d'Etat. La Présidente remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

La Présidente passe aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Elle rappelle que la BCV est organisée par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après : LBCV) et n'est pas soumise au droit de la société anonyme du Code des obligations. Elle relève qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 9 février 2024 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 25 mars 2024.

Mme Eftychia Fischer précise que la BCV a offert à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Elle rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société Computershare Suisse SA à Olten.

La Présidente charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé. Elle prie en outre Me Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne, de tenir en la forme authentique le procès-verbal des décisions de l'Assemblée générale concernant les modifications des Statuts. Tous deux assistent à la présente Assemblée générale.

Le Secrétaire explique aux actionnaires le fonctionnement de leur appareil de vote.

Mme Eftychia Fischer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- M. Carmelo Laganà, Secrétaire général du Département de l'économie, de l'innovation de l'emploi et du patrimoine, qui préside le collège des scrutateurs,
- M. Stefano Bianchi, Group Treasurer, Investors & Public Relations du Groupe Bobst,
- M. Dimitri Djordjevic, Directeur général de la Clinique de la Source,
- M. Silvan Jampen, General Counsel Corporate de Nestlé SA,
- M. Christophe Reymond, Directeur général du Centre Patronal.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

La Présidente indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2023, la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par M. Beresford Caloia et Mme Marie-Eve Fortier.

Mme Eftychia Fischer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Elle précise que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont présents dans la salle. Outre elle-même sont présents à la tribune M. Jean-François Schwarz, Vice-président du Conseil d'administration, M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, M. Thomas Paulsen, Responsable de la Division Finance et Risques, et M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration.

La Présidente indique que la Banque a reçu deux questions écrites auxquelles elle répondra dans le courant de l'Assemblée.

Le Secrétaire explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévotéur ». Il informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, la Présidente propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

Le Secrétaire donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires entrent ou quittent la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 535 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 67 577 696 actions sur 86 061 900 actions, soit les 78,52% du capital-actions. Le Représentant indépendant représente 9 405 744 actions. La participation de l'Etat de Vaud est de 57 622 520 actions, soit le 66,95% du capital-actions.

La Présidente constate que l'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

En préambule, elle indique que M. Pascal Kiener et elle-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points nos 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. Pascal Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leur carte d'admission et déclineront, pour les besoins du procès-verbal, leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils représentent.

1. Allocution présidentielle

La Présidente effectue son allocution, sous le titre « Un employeur de référence... et attractif », en abordant trois thèmes principaux. Elle expose en quoi la Banque est

solide dans la durée. Elle présente la manière dont la BCV remplit sa mission cantonale et termine en passant en revue la proposition du Conseil d'administration en matière de dividende ainsi que la politique de distribution de la Banque.

2. Rapport de la Direction générale

Mme Eftychia Fischer passe la parole à M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « Résultats records ». Il commente les résultats 2023, en les qualifiant de records. Puis, il présente la filiale GEP SA, qui gère le Fonds immobilier romand (FIR). Il termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et du marché immobilier vaudois.

A ce stade, la Présidente répond aux questions écrites de deux actionnaires reçues avant l'Assemblée.

M. Jean-Paul Abgottspon, à Lavey-Village, a posé deux questions.

Sa première question est la suivante :

En début du rapport annuel 2023 vous mentionnez « Portés par le retour des taux d'intérêt en territoire positif, les revenus du Groupe ont progressé de 12% par rapport à 2022 pour atteindre CHF 1,16 milliard. »

Un remerciement spécial aurait pu être adressé à la clientèle (épargnant) qui est restée fidèle à la BCV malgré des taux peu attractifs mais qui ont d'une façon importante contribué au « Résultat net des opérations d'intérêts » à hauteur de CHF 124,1 millions tout en précisant que le bénéfice annuel lui a augmenté de CHF 71,7 millions.

La Présidente lui répond que la Banque remercie toujours, cette année comme toutes les autres, sa clientèle pour sa confiance et sa fidélité. Pour le surplus, M. Pascal Kiener a expliqué dans son discours la dynamique de gestion du bilan et des taux d'intérêt sur l'épargne et les taux hypothécaires, en soulignant notamment que le rythme de remontée des taux des actifs et des passifs n'est pas identique.

La seconde question de M. Jean-Paul Abgottspon, en synthèse, porte sur la gestion des immobilisations financières par la Banque, ses ambitions en la matière et les risques qui y sont liés.

La Présidente lui répond que le but premier de ces immobilisations financières n'est pas d'investir à des fins de rendement, mais de constituer les réserves de liquidité nécessaires pour répondre aux contraintes réglementaires en la matière. Ces titres sont détenus jusqu'à leur échéance.

Plus de 95% sont notés AA- ou plus afin d'être éligibles auprès de la BNS (voir annexe 10.5 du Rapport annuel 2023, page 140). Leur rentabilité de l'ordre de 0.67% correspond au rendement moyen du marché sur la période d'investissement pour cette qualité de titres. Concernant la gestion du risque de taux lié aux immobilisations financières, elle fait partie de la gestion intégrée du risque de taux. Les principes sont décrits dans le Rapport annuel 2023 au chapitre consacré à la gestion intégrée des risques (point 3.2.1, page 66).

Enfin, par rapport à l'ambition de croissance de la BCV dans ses différents métiers, les immobilisations financières ne sont pas un métier et ne sont par conséquent pas concernées.

Monsieur Stéphane Giovannoni, Val de Bagnes, a posé deux questions.

1. Quel est le Ranking ESG de la BCV (actuellement) ?
2. Quel est le coût financier RSE pour l'année 2023 et quel est sa progression en % depuis ses débuts ?

La Présidente lui répond que, en ce qui concerne la rating ESG de la Banque, elle en a parlé dans son intervention de ce jour. La BCV fait partie des banques cantonales les mieux notées.

Par rapport au coût financier de la RSE, donner un chiffre précis est difficile, car cela dépend du périmètre RSE considéré.

- Pour rappel, les principes du développement durable sont inscrits depuis 2007 dans la LBCV.
- La majorité des actions RSE de la Banque sont indissociables de sa mission (par exemple maintien d'un réseau d'agences dense, rénovation de nos bâtiments, activités de sponsoring, ...).
- Cela dit, il y a eu ces dernières années une intensification des efforts pour mettre à disposition de la clientèle une offre complète de produits d'investissement et de financement socialement responsables, ainsi qu'un renforcement conséquent des exigences de transparence et de reporting.
- En lien avec ces évolutions, la Banque emploie aujourd'hui cinq personnes totalement dédiées à la RSE et de nombreuses autres personnes dans la Banque y contribuent à des degrés divers.
- En conclusion, il est indéniable que la RSE a gagné en importance ces dernières années, mais il n'est pas possible de chiffrer son coût financier ou l'évolution de ce dernier.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour des questions d'ordre général.

M. Martin Lutz, à Bülach, après avoir fait part de sa fierté d'être actionnaire de la BCV, se demande si l'abolition des billets de banque et l'introduction de la monnaie digitale, préparée par l'UE et les USA, peut impliquer un contrôle accru des citoyens.

Mme Eftychia lui répond que la BCV ne contrôle pas la politique monétaire de la Banque Nationale Suisse. M. Pascal Kiener ajoute que l'argent cash ne va pas complètement disparaître, même si son utilisation est en baisse, surtout après le COVID. En outre, techniquement, il sera possible de mettre en œuvre des systèmes digitaux qui maintiennent l'anonymat. Cela dépendra des décisions populaires et politiques.

M. Walter Grob, à Berne, relevant que la Banque Cantonale de Zurich a introduit la gratuité sur ses comptes, demande si la BCV va en faire de même.

M. Pascal Kiener lui répond que la Banque y réfléchit. La gestion des comptes est déjà sans frais si le client y dépose au moins CHF 10 000.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2023, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, ainsi que du rapport sur les questions non financière 2023

3.1 Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2023, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

La Présidente rappelle que le Rapport annuel de gestion 2023 a été publié le 25 mars 2024; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts).

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels et celui sur les comptes consolidés.

Mme Eftychia Fischer passe ensuite la parole à M. Beresford Caloia, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. Beresford Caloia présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2023 de la Banque. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2023 de la Maison Mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 3.1 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,84% (67 484 337 oui ; 11 176 non ; 94 748 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2023, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

3.2 Approbation du rapport sur les questions non financières 2023

La Présidente rappelle que, comme chaque année depuis 2019, la BCV a publié son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en conformité avec le standard GRI (Global Reporting Initiative). Mais, pour la première fois cette année, la Banque soumet ce rapport au vote de l'Assemblée générale en tant que « rapport sur les questions non financières » au sens du nouvel article 964c du Code des obligations. Un ensemble d'informations de ce rapport a fait l'objet d'une vérification, sous forme d'assurance limitée, par PricewaterhouseCoopers SA. Ce rapport est depuis le 25 mars 2024 à la disposition des actionnaires et des autres parties prenantes de la BCV sur le site internet www.bcv.ch et, sur demande, au siège social.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 3.2 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,68% (67 375 384 oui ; 39 129 non ; 175 748 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le rapport sur les questions non financières 2023 tel qu'il lui est présenté ».

4. Décision sur l'affectation du résultat net

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 457 910 778,41 en versant un dividende ordinaire de CHF 4,30 par action, soit un total de CHF 370 066 170, et l'attribution d'un montant de CHF 87 844 608,41 aux réserves facultatives issues du bénéfice.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,87% (67 501 144 oui ; 15 142 non ; 74 375 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point no 4 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 457 910 778,41 en versant un dividende ordinaire de CHF 4,30 par action, soit CHF 370 066 170, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 87 844 608,41 aux réserves facultatives issues du bénéfice. »

La Présidente signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, dès le 2 mai 2024.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

En préambule, Mme Eftychia Fischer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération. Elle précise le système de vote sur les rémunérations et commente les quatre propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Elle propose de discuter ces quatre propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci. Il n'y a pas d'objection de l'Assemblée à procéder ainsi.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,18% (67 033 177 oui ; 318 110 non ; 239 374 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximal de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,13% (67 004 749 oui ; 338 551 non ; 247 561 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximal de CHF 5 809 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,57% (66 621 953 oui ; 706 741 non ; 262 167 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 4 703 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2023. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,01% (66 922 769 oui ; 387 822 non ; 280 270 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximal de 11 336 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2024-2026, qui sera payé en 2027 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Elle attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,63% (67 186 171 oui ; 118 522 non ; 129 666 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

7. Révision des Statuts

La Présidente demande si, avant la discussion, et pour l'ensemble du point 7 de l'ordre du jour, quelqu'un demande la lecture des modifications proposées. Elle constate que la lecture n'est pas demandée.

Relativement aux points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour, Mme Eftychia Fischer rappelle que la BCV, qui est une banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, n'est pas soumise aux dispositions de ce Code concernant les sociétés anonymes. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit suisse de la société anonyme le 1^{er} janvier 2023, le Conseil d'administration propose néanmoins diverses modifications des Statuts.

Pour le surplus, le point 7 de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique, instrumenté par Me Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

A titre d'information, un résumé des points 7.1, 7.2 et 7.3 figure ci-dessous.

7.1 Modifications des dispositions relatives à l'Assemblée générale

La Présidente cite brièvement les modifications proposées : articles 15, lettre g) à l) ; 16, alinéa 4 ; 17, alinéas 2, 4 (nouveau) et 5 ; 18, alinéa 3 ; 18bis, alinéas 4, lettre b, et 10 (nouveau) ; 20, alinéas 1 à 3 ; 20, alinéa 4 (nouveau) des Statuts.

Lors de la discussion, M. Walter Grob, à Berne, demande quelles seraient les conditions pour l'application de l'article 20, alinéa 4, dans le cas de la tenue d'une Assemblée générale virtuelle.

La Présidente lui répond qu'il n'est pas dans l'intention du Conseil d'administration de tenir des assemblées générales virtuelles, et que celui-ci tient à conserver des assemblées générales en présence des actionnaires. Toutefois, une solution hybride pourrait peut-être être intéressante et permettrait à des actionnaires de participer à distance. Le système technique n'est cependant pas au point. Il n'y a pas d'autre question sur le point 7.1 de l'ordre du jour.

Après lecture par le Secrétaire, la proposition du Conseil d'administration concernant le point no 7.1 de l'ordre du jour, soit les modifications des dispositions relatives à l'Assemblée générale, est acceptée par l'Assemblée à 90,61 % des voix représentées (61 243 328 oui ; 6 172 352 non ; 175 181 abstentions).

7.2 Modifications des dispositions relatives au Conseil d'administration et aux rémunérations non autorisées et modifications de diverses dispositions

La Présidente cite brièvement les modifications proposées : articles 7 ; 13, alinéa 2, lettre b ; 25, alinéas 6 et 8 (nouveau) ; 30quinquies, alinéa 1, lettres d) à f) (nouvelles), ainsi qu'alinéa 3 des Statuts.

Il n'y a pas de question sur le point 7.2 de l'ordre du jour.

Après lecture par le Secrétaire, la proposition du Conseil d'administration concernant le point no 7.2 de l'ordre du jour, soit les modifications des dispositions relatives au Conseil d'administration et aux rémunérations non autorisées et modifications de diverses dispositions est acceptée par l'Assemblée à 99,50 % des voix représentées (67 254 497 oui ; 84 205 non ; 252 159 abstentions).

7.3 Modification des dispositions relatives aux limites d'âge pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La Présidente cite brièvement les modifications proposées : articles 22, alinéa 2 (Conseil d'administration) et 28, alinéa 1 (Direction générale) des Statuts.

Il n'y a pas de question sur le point 7.3 de l'ordre du jour.

Après lecture par le Secrétaire, la proposition du Conseil d'administration concernant le point no 7.3 de l'ordre du jour, soit les modifications des dispositions relatives à l'Assemblée générale, est acceptée par l'Assemblée à 99,52 % des voix représentées (67 265 946 oui ; 109 661 non ; 215 254 abstentions).

8. Election au Conseil d'administration

Au point no 8 de l'ordre du jour figure la réélection de M. Jack G. N. Clemons au sein du Conseil d'administration pour une période de quatre ans, conformément à la LBCV et aux Statuts.

La Présidente indique que le CV de M. Jack G. N. Clemons apparaît à l'écran. Le Conseil d'administration recommande chaleureusement le renouvellement de son mandat.

Mme Eftychia Fischer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. Le Secrétaire lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 93,85% (9 355 493 oui ; 455 978 non ; 156 870 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Jack G. N. Clemons au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

La Présidente félicite M. Jack G. N. Clemons pour sa réélection.

9. Election du Représentant indépendant

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2024 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Elle ouvre la discussion sur le point no 9 de l'ordre du jour et, personne ne demandant la parole, elle la clôt. Le Secrétaire lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,78% (67 442 285 oui ; 34 268 non ; 114 308 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2024 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

Mme Eftychia Fischer félicite M^e Christophe Wilhelm pour sa réélection.

10. Election de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2024 PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA. En application de la LBCV et des Statuts, il propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2024.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion concernant le point no 10 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 10 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,73% (67 405 523 oui ; 65 100 non ; 119 638 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2024. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. Beresford Caloia déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

11. Divers

La Présidente indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le 8 mai 2025.

Elle précise ensuite qu'elle n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai fixé au 11 mars 2024, et rappelé dans une annonce parue dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 9 février 2024.

Elle ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

M. Walter Grob, à Berne, demande quel est le budget pour les dépenses de sponsoring, notamment à quelles sociétés sont accordés les soutiens, en particulier pour le sport et la culture.

La Présidente lui répond que la Banque soutient environ 800 événements de sorte qu'elle ne peut pas en donner une liste complète. M. Pascal Kiener ajoute que la BCV répartit son budget de soutiens dans toutes les régions du canton de Vaud dans les domaines économique, sportif, culturel et social. Les plus grands sponsorings sont ceux du LS, du LHC et de Paléo.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion.

Mme Eftychia Fischer propose à l'Assemblée, conformément aux dispositions de la Loi sur le notariat, de déléguer à la Présidente et au Secrétaire du Conseil d'administration la compétence d'approuver et de signer le procès-verbal authentique des décisions faisant l'objet du point numéro 7 de l'ordre du jour. Elle demande si quelqu'un a une objection à formuler contre cette proposition. Le Président du collège des scrutateurs constate qu'il n'y a pas d'objection. La Présidente et le Secrétaire du Conseil d'administration approuveront donc et signeront l'acte authentique.

Elle conclut par quelques mots personnels.

Arrivée au terme de l'ordre du jour, la Présidente déclare l'Assemblée générale ordinaire 2024 close à 18h00.

La Présidente

Le Secrétaire